

LE CRI DES FONDEURS

Journal de l'Association des ex-salariés de METALEUROP-NORD



Association des ex-salariés
de Métaeurop Nord

Association
CHŒURS de FONDEURS

Hôtel de Ville de
62970 COURCELLES LES LENS

Tél-Fax: 03.21.77.24.69
E-mail: choeursdefondeurs@wanadoo.fr

Permanences au **Siège Social** :

Chaque **Mardi**: de 14h00 à 17h00
Chaque **Vendredi**: de 09h00 à 12h00

Permanences à **Hénin-Beaumont**:

Chaque **Jedi**: de 09h00 à 12h00

EDITORIAL

Le 10 avril dernier, les fondeurs se sont largement constitués en association afin de continuer à faire entendre leurs voix.

Ce journal se veut un trait d'union entre adhérents et donateurs de tous horizons.

Ce 1er numéro rappelle nos 5 objets et fait le bilan des actions réalisées par les 5 commissions correspondantes.

Vous y trouverez aussi tous les renseignements nécessaires pour nous contacter ainsi que la composition du Conseil d'Administration.

Merci à tous ceux qui nous ont déjà soutenu dans notre action et à ceux qui nous rejoindront bientôt comme adhérents ou donateurs

FARID RAMOU
Président de l'Association
« Chœurs de Fondeurs »

Direct. Publication : F. Ramou
Edition : Chœurs de fondeurs
Rédaction : A. Lebleu
Photographies : J. Wyart
Impression...: Chœurs de fondeurs

Le But de l'Association

(Article 2 des statuts du 10 Avril 2003)

Notre Association a pour objet :

- « **D'assurer un soutien moral en priorité auprès des ex-salariés** en C.D.I., victimes du licenciement collectif de mars 2003, ainsi que de leurs familles. Ce soutien est également assuré auprès des salariés en C.D.D. et d'E.T.T. ou d'Entreprises Extérieures, ainsi que leurs familles. **De promouvoir ces personnes** auprès des employeurs potentiels ainsi que des partenaires de l'association
- **D'accompagner le Plan Social de liquidation** ainsi que les démarches particulières visant à obtenir une cessation anticipée d'activité pour les ex-salariés les plus âgés.
- **D'assurer le suivi post-occupationnel de l'exposition au Plomb** et ses composés ainsi que des autres expositions soumises à surveillance médicale spéciale.
- **D'accompagner la démarche de réactivation de bassin d'emploi** (contrat de site METALEUROP) et plus particulièrement les actions de reconversion du site de Noyelles et de ré-emploi prioritaire des ex-salariés.
- **De mener toute forme d'action et si nécessaire d'agir en justice, afin de défendre les intérêts individuels** des ex-salariés notamment pour obtenir réparation de préjudice moral, sanitaire et financier auprès de la société-mère et de son actionnaire de référence.

L'Association travaille également en synergie avec les autres associations d'anciens salariés de Métaeurop-Nord. »

NB : Une commission a été créée pour chaque objet et se réunit régulièrement pour faire le point et définir des actions. Avec la commission Secrétariat/Comptabilité, nous avons ainsi 6 commissions spécialisées.



Fonctionnement des Commissions Spécialisées

1. Soutien moral et promotion des valeurs des ex-salariés

Dès que nous avons exprimé notre idée de nous constituer en Association, les Municipalités de COURCELLES-LES-LENS et NOYELLES-GODAULT nous ont immédiatement proposé des lieux de rencontre pour nos bénéficiaires.

Dans le même esprit, la Municipalité d'HENIN-BEAUMONT va nous mettre prochainement à disposition un local à proximité de la Mairie. D'autres municipalités l'ont fait également de façon ponctuelle.

Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées pour



leur geste spontané et chaleureux!

Ainsi, depuis le lundi 14 avril 2003, à raison d'1 ou 2 fois par semaine, en 1/2 journée, un lieu d'accueil est ouvert au Centre Gay-Lussac à Courcelles-Les-Lens, ainsi qu'au Centre Matisse à Noyelles-Godault.



Ces lieux de rencontre autour d'un café permettent aux ex-salariés de se retrouver pour échanger de façon informelle, ou autour d'un thème précis. D'autres initiatives seront prises prochainement par cette Commission.

Calendrier des rencontres :

- le mardi 9h - 12h Centre Gay Lussac à Courcelles
 - le jeudi 9h - 12h Centre Matisse à Noyelles
- (sous réserve de la disponibilité des salles)

2. Accompagnement du Plan Social

Normalement, en cas de défaillance d'Entreprise, l'Assurance Garantie des Salaires assure le versement des indemnités de rupture et l'ASSEDIC finance le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE). Le versement d'indemnités additionnelles incombe à l'Entreprise par l'intermédiaire de son liquidateur.

En raison des circonstances particulières de la défaillance de l'Entreprise, une dérogation exceptionnelle a été accordée pour proposer des aides au reclassement financées par l'Etat à hauteur de 38 M€, par le Fonds Social Européen pour 2,5 M€, par les collectivités Territoriales, ... pour 2,5 M€ : un protocole d'accord concernant le Plan d'Accompagnement Social et d'Aide au reclassement des personnels de Metaleurop-Nord a été signé en Préfecture d'Arras, le vendredi 4 Avril 2003, en présence des Ministres, MM. DELEVOYE et FILLON.

Le but de la Commission « Plan Social » est d'accompagner les ex-salariés afin que le protocole se concrétise suivant le contenu et dans les délais prévus. Plusieurs réunions d'information ont déjà eu lieu en présence de spécialistes internes et/ou de consultants de la cellule de reclassement.

2 réunions ont eu lieu en Préfecture d'Arras les 5 et 16 Mai 2003 afin de faire le point et d'anticiper les problèmes. Des rencontres hebdomadaires ASSEDIC/ ANPE/ Cellule de reclassement/Assoc. Ex-salariés sont organisées afin de satisfaire le mieux possible les besoins exprimés par les ex-salariés en congé de conversion, dans le cadre des contraintes budgétaires, administratives,...

Calendrier des prochaines réunions:

- le mardi 9h - 12h au Siège Social à Courcelles
- (sous réserve de la disponibilité de la salle)

3. Suivi post-professionnel Plomb, Cadmium, ...

Un projet de prise en charge financière du suivi médical post-expositionnel et professionnel **des salariés exposés au plomb, cadmium, .. de METALEUROP-NORD, des E.T.T. et des entreprises sous-traitantes** sera présenté à la commission spécialisée de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Cette opération s'appliquerait à la visite et à l'examen médical de fin d'activité de ces salariés. Elle est prévue sur 2 ans. Nous ignorons à l'instant la date de début de l'opération.

La commission « Suivi Plomb, ... et Santé » s'est réunie le 30 avril 2003 en présence du Dr Leleu, Médecin du Travail à 20 % sur le site jusqu'à fin mai 2003, au moins. Celui-ci a rappelé qu'au préalable, le Service Médical mettait en forme les dossiers des 8000 personnes concernées, en vue de leur transfert à l'Inspection Médicale de la Direction Régionale du Travail à Lille.

Nous souhaitons vivement une mobilisation

4. Réactivation du Bassin d'Emploi (Comité de Site)

La loi de modernisation sociale du 17/01/02 prescrit l'établissement d'une convention de réactivation du bassin d'emploi en cas de licenciements économiques, susceptibles, par leur ampleur, d'affecter gravement l'équilibre économique local.

M. SCHOTT, Préfet du Pas-de-Calais, a animé successivement 3 réunions de « Comité de Site » les 5 et 21 février et le 24 mars 2003, en présence des partenaires définis par la loi (élus des communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin, Lens-Liévin et Douai, représentants de la C.C.I. de Lens et du F.I.B.M. ainsi que des ex-salariés ...) à l'exception du représentant de l'entreprise suite à la défaillance de celle-ci.

Grâce à l'action conjuguée des différents partenaires, la convention, qui devrait être signée d'ici fin mai 2003 prévoit la création de 1000 emplois en 4 ans, à moins de 15 km du site

Metaleurop-Nord.

Parmi les 10 mesures prévues, l'une prévoit l'implantation d'éco-entreprises dans la zone Ouest du Rivage de Noyelles. Sur proposition des ex-salariés, celle-ci a été étendue à une douzaine d'hectares de la bordure Ouest du site, à priori pas ou peu pollués.

Plusieurs entreprises d'envergure européenne se sont manifestées afin d'y implanter des unités de recyclage de pneus usagés, déchets électriques et électroniques, terres polluées,...: une 1ère phase concernerait la zone de 12 ha ; les phases suivantes se réaliseraient ensuite après dépollution des zones concernées. A terme, nous pouvons espérer 300 emplois sur les 38/40 ha, voire davantage avec d'autres activités.

Nous avons aussi besoin d'une mobilisation

5. Agir en justice

Le Protocole d'accord du 04 avril 2003 mentionne que « L'Etat prend bonne note de la volonté de l'intersyndicale d'entreprendre les actions judiciaires en vue de reconnaître l'existence d'un préjudice moral, financier et sanitaire et d'un droit à l'indemnisation »

« A cet effet, le Conseil Régional envisage la possibilité de financer le recours à une assistance juridique »

Dans ce cadre nous préparons un dossier de demande de subvention, tandis que parallèlement, nous

Les Membres du Bureau et du Conseil d'Administration

Les membres du Bureau

Le Président : Farid RAMOU
Les Vice-Présidents : Bernadette SZLAPKA et Albert LEBLEU
Le Secrétaire : Patrick POTIER
La Secrétaire Adjointe : Denise GOUBELLE
Le Trésorier : Jean-Claude LEMAIRE
Le Trésorier Adjoint : Christian RODZIEWICZ

Les autres membres du Conseil d'Administration

Mesdames Marie-Jeanne DERLINT et Julienne FLINOIS
Messieurs Jean-Pierre BERTRAND, François GILLES, Emile GRANDJEAN,
Hervé LELEU, Marcel PATRIS, Gilles ROBILLARD et Jean USCHINSKI

Le mot du secrétaire et du trésorier

Conformément à l'article 4 de nos statuts:

- **Vous pouvez être adhérent à notre association,**(si vous ne l'êtes pas déjà!) **si vous êtes ancien salarié** de Penarroya Noyelles et/ou de Metaleurop-Nord . Est considéré ici comme ancien salarié toute personne ayant effectué tout ou partie de sa carrière sur le site, sous Contrat à Durée Indéterminée (C.D.I.),, c'est à dire l'ayant quitté, soit dans le cadre de la retraite, d'un plan social, d'une démission ou d'un licenciement, quel que soit l'âge. Les personnels ayant travaillé en C.D.D. ou E.T.T. sont assimilés à des anciens salariés. Pour devenir adhérent il vous suffit de remplir et de nous retourner le formulaire de demande d'adhésion.
- **Vous pouvez aussi nous adresser vos dons**, en tant qu'ancien salarié ou par sympathie pour notre association.
- **Vous pouvez également nous accorder une subvention** si vous êtes un organisme ou une collectivité pour nous encourager dans notre vaste programme d'actions

N.B.: dans ces 2 derniers cas, merci de remplir et de nous renvoyer le formulaire correspondant.

Dans tous les cas, vous recevrez un justificatif fiscal environ 3 semaines avant la date limite de déclaration annuelle.

Quelques manifestations à ne pas manquer

Courcelles les Lens le 26 juin.....